Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande

Band: 47 (1921)

Heft: 9

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

3° *Instructions relatives à l'adaptation des salaires au renchérissement de la vie.* Le secrétaire rapporte à ce sujet. Il ne s'agit pas de serrer la vis sans fin des augmentations de salaires. Le renchérissement de la vie a atteint une certaine stabilité. Pendant le renchérissement, les techniciens surtout ceux qui étaient arrivés à des traitements moyens ou plus élevés, ont dû faire des sacrifices considérables. Les allocations de renchérissement ne correspondaient pas du tout au renchérissement réel. Les « Instructions » veulent essayer de compenser les différences qui existent entre les salaires et le renchérissement. Pour les salaires moyens et élevés ils ne tiennent toutefois pas encore compte du renchérissement total depuis 1914 et on leur demande encore des sacrifices. Le renchérissement ayant atteint une certaine stabilité on a abandonné le système des allocations et on veut les remplacer par des augmentations de salaires.

Le *président* ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

M. *Bolleter* déclare que la section d'Argovie considère les tableaux de l'article 2 comme inacceptables et propose de les supprimer. Cette section trouve également les salaires initiaux trop élevés, ainsi que les augmentations du tarif prévues à l'article 7.

M. *Pfander* appuie M. Bolleter et propose de rédiger l'art. 7 comme suit :

« Afin de mettre le tarif pour les travaux à payer d'après le temps employé en rapport avec l'augmentation des salaires, il est nécessaire de compenser le renchérissement par une augmentation correspondante du tarif des honoraires. Ceux-ci seront à l'avenir fixés comme suit :

Vacations pour travaux exécutés au lieu du domicile :

100 fr. par jour.
75 » »
50 » »
40 » »
30 » »

Vacations pour travaux exécutés au dehors :

150 fr. par jour.
100 » »
75 » »
60 » »
40 » »

Ces honoraires seront les mêmes pour les ingénieurs et les architectes et ne seront modifiés que lorsque ce sera inévitable. » (*A suivre.*)

Usurpation de titres.

Ensuite d'une démarche, provoquée par un récent incident et faite auprès d'elle par la Société suisse des ingénieurs et des architectes, l'autorité judiciaire du canton de Zurich vient d'inviter ses offices à ne pas consacrer l'usurpation du titre d'ingénieur ou d'architecte commise fréquemment par des prévenus et autres individus qui ont maille à partir avec la police. Les gens de justice et de police devront être surtout attentifs à ne pas faire figurer dans les actes publics et les communiqués à la presse des titres professionnels manifestement usurpés par ceux qui s'en parent.

La Semaine de l'aluminium.

Une semaine de l'aluminium s'ouvrira, du 21 au 29 mai inclus à la Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale, 44, Rue de Rennes, à Paris. Elle consistera en : 1° une exposition ; 2° une série de conférences.

Son but est de vulgariser les emplois de l'aluminium, du magnésium, du calcium, du sodium et de suggérer leurs emplois futurs.

Les industriels ou ingénieurs qui connaissent des emplois nouveaux de ces métaux sont invités à s'adresser à la Société l'Aluminium français, 12, rue Roquépine, à Paris, laquelle soumettra leur proposition à la commission d'organisation. L'exposition des objets admis sera gratuite et comportera le nom des exposants. *Bulletin R. G. E.*

BIBLIOGRAPHIE

La Construction des ponts métalliques en Suisse.

Sous ce titre M. *Ros*, ingénieur, directeur des ateliers de Döttingen, publie dans *l'Exportateur suisse* un très intéressant article abondamment illustré. A signaler, en particulier, le chapitre consacré à la «pratique des essais» illustré de vues de sept appareils de précision (extensomètres de Mantel-Rabut et d'Okhuizen, fleximètres de Stoppani et de Zivy, oscillographes de Stoppani et de Griot, clinomètre de Stoppani). — Le même fascicule contient, entr'autres constructions techniques, plusieurs vues du bassin de radoub, de 250 m. de long sur 45 m. de large, construit à Venise par la *S. A. Conrad Zschokke.*

Publications de la « Revue de l'habitation » (Zurich, Flössergasse 15) :

Concours de types d'habitations économiques, organisé en 1920 par la section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement. — Avant-propos par F. Gilliard et reproduction des projets. — 1 fr. 50. En dépôt au Secrétariat de la Section romande, rue du Lion d'Or, 2, Lausanne.

Wärmetechnische und wärmewirtschaftliche Grundzüge im Kleinwohnungsbau, von H. Lier. — 1 fr. 50.

Calendrier des Concours d'architecture.

LIEU	OBJET	TERME	PRIMES	PARTICIPATION
			Fr.	
Fribourg	Banque Populaire Suisse	15 sept. 1921	20 000 et 3000 pour achat	Architectes suisses domiciliés dans le canton de Fribourg et dans les villes de Berne et Lausanne, et architectes fribourgeois hors du canton.
Monthey	Plan d'avenir	15 juin 1921	11 000	Techniciens de nationalité suisse établis dans les cantons du Valais, Genève, Vaud, Neuchâtel et Fribourg.

Lausanne. — Imprimerie La Concorde.